



## **Rencontre annuelle du Groupe de Femmes Parlementaires (2012)**

**« Sécurité citoyenne pour les femmes, une tâche parlementaire »**

**Valparaíso 9 et 10 mai 2012**

**CONSIDERANT** que les représentants délégués des 4 régions des Amériques : L'Amérique du Nord, l'Amérique Centrale, l'Amérique du Sud et les Caraïbes se sont réunis dans le cadre de la Rencontre 2012 du Groupe de Femmes Parlementaires des Amériques, le 9 et 10 mai 2012 à Valparaíso, Chili, et

**CONSIDERANT** que l'objectif de cette rencontre a été d'aborder le thème de la Sécurité citoyenne et les femmes, qui couvre le phénomène du féminicide ainsi que le trafic international des femmes et des filles et la crise mondiale des droits humains des femmes, et

**CONSIDERANT** que les participants femmes et hommes ont délibéré sur les causes de la traite de personnes, la pauvreté, les politiques et pratiques discriminatoires -basées sur le sexe, l'ethnie, le VIH, la condition migratoire, le statut de réfugiée, le déplacement, la grossesse, le handicap, l'enfance et la vieillesse, la situation économique défavorable, la situation de conflits armés ou la privation de la liberté- ainsi que l'accès limité à l'éducation, et

**CONSIDERANT** que les participants ont identifié la violence de genre comme un thème de traitement multisectoriel et transnational, car il s'agit d'un problème affectant les femmes et les filles, sans distinction d'âge, d'origine ethnique ou de niveau socio-économique, et

**CONSIDERANT** qu'il existe actuellement quelques lois pour protéger les femmes et les filles en particulier, que celles-ci doivent être appliquées de manière plus effective et que la nouvelle législation doit être introduite pour renforcer la capacité législative des États membres, et

**CONSIDERANT** qu'il existe un besoin urgent d'homologuer les critères de relèvement de données et les protocoles de recherche pour construire des statistiques nationales, et

**CONSIDERANT** que les participants ont coïncidé sur le fait que les budgets nationaux reflètent les priorités des gouvernements,

## NOUS RECOMMANDONS

1. Confirmer les conventions internationales relatives aux droits humains de la femme, y compris la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, la Déclaration de Beijing et la Plateforme d'action adoptée par la Quatrième conférence mondiale sur la femme, la Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination contre la femme (CEDAW, de par son sigle en anglais), la Convention de Belen do Pará, les Conventions sur les droits de l'enfant, le Pacte international de droits économiques, sociaux et culturels, la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et plus concrètement, le Protocole pour prévenir, réprimer et punir la traite de personnes, spécialement les femmes et les enfants.
2. Créer un système pour comparer des expériences positives concrètes. Il est fondamental de légiférer de manière participative et impliquer la fonction exécutive et législative pour approuver des budgets en cohérence avec les objectifs visés. En outre, l'on a besoin d'une tâche effective de fiscalisation et d'évaluation permanente des politiques publiques.
3. Promouvoir, à partir des parlements, des mécanismes d'éducation et de sensibilisation permettant de prévenir la violence dès le plus jeune âge. Cela signifierait de fournir des définitions claires de tous les éléments de la traite de personnes et le féminicide afin de permettre de manière plus complète la détection, la prévention et la poursuite des personnes impliquées dans ces délits.
4. Sensibiliser sur la traite de personnes et ses causes, pour faire respecter les lois en vigueur et promouvoir une nouvelle législation pour prévenir la traite de personnes et poursuivre les trafiquants, ainsi que pour protéger les droits des victimes et des personnes vulnérables à la traite.
5. Fiscaliser, depuis la fonction législative, pour assurer que les budgets nationaux soient plus consistants lors de l'assignation de ressources aux organismes autorisés à prévenir, identifier et traiter la violence de genre, l'exploitation au travail et la traite de personnes.
6. Pour les États Parties, redéfinir les modèles économiques pour tenir compte des populations exclues et des personnes plus vulnérables à la commercialisation, en considérant quelles sont les mesures économiques d'incitation impliquées dans le trafic de personnes. Dans cette redéfinition de l'économie l'on devrait faire plus attention à la demande de la traite et aux suspects de trafic d'armes et de drogues, ainsi qu'aux systèmes de commerce illicite.

Nous tenons à remercier les contributions des participants femmes et hommes participant à la Rencontre 2012 du Groupe de Femmes par leur contribution précieuse à l'établissement de ce document; notamment nous remercions les suggestions envoyées par les déléguées de Trinité et Tobago, la Sénatrice Lyndira Oudit et de la République Dominicaine, la Députée Lucía Alba.

*Juillet 2012*